

ASSEMBLÉE NATIONALE1er novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2506

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 20

À la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer au mot :

« fixe »

le mot :

« établit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.